

PREMIERE PARTIE

Physionomie du mois de Septembre

I. — INTRODUCTION

L'événement le plus significatif du mois de septembre 1946 est le discours prononcé par le Résident Général le 23 septembre.

1. — DISCOURS DU RESIDENT GENERAL

Déjà dans son discours du 17 février 1945 le Général Mast avait cru devoir annoncer simultanément le lancement du plan de mise en valeur de la Régence et l'application d'un premier train de réformes politiques.

Le discours du 23 septembre souligne une fois de plus les liens du Politique et du Technique dans un programme raisonné d'affermissement de la position française en Tunisie.

Nous ne nous étendrons pas sur la partie politique du discours. On trouvera plus loin le texte de la partie technique.

Le Résident Général après avoir indiqué l'effort vigoureux accompli par la Tunisie pour panser ses blessures, franchir la période difficile de l'après-guerre, préparer l'avenir du pays, a souligné la caractéristique essentielle du plan quinquennal tunisien qui porte aussi bien sur le domaine économique que sur les domaines social et culturel.

✓ Cette égale attention attribuée à ces trois ordres de questions indique comment les entreprises techniques et économiques du plan d'une part, et les mesures politiques et administratives d'autre part, constituent deux aspects complémentaires d'un même programme de réformes.

2. — DEBUT DE LA CAMPAGNE

Le mois de septembre est le premier mois de l'année agricole. Les pluies d'automne ne sont pas encore tombées. Une nouvelle présentation a été adoptée qui permettra de sui-

vre plus facilement l'évolution de la situation céréalière.

Les fêtes du Ramadan ont occasionné un certain ralentissement dans la production minière (juillet indice pondéré 68, août indice pondéré 51).

Cependant le mouvement des navires s'est encore accru.

Les arrivages de charbons ont notablement augmenté, tandis que l'indice des prix est resté stable.

Les apports sur le Marché Central de Tunis ont dépassé souvent ceux de 1938, fait très encourageant.

Alors que le programme des exportations demandées par la Métropole à la Tunisie pour toute l'année s'élève à environ 8.000.000 de dollars, en huit mois, c'est-à-dire au 1^{er} septembre 1946, la Tunisie avait déjà, grâce à ses exportateurs, collecté pour l'Union Française 9.600.000 dollars. Ce surplus d'exportations nous permettra d'amplifier nos importations et par conséquent d'accélérer notre rééquipement.

3. — ORGANISATION DU CREDIT

A un moment où la Métropole vient de résoudre le problème des dommages de guerre en Tunisie, à un moment où le « Journal Officiel Tunisien » fait paraître un certain nombre de textes concernant les prêts aux agriculteurs (reconstitution des vignobles phylloxérés), ce bulletin présente une étude sommaire, mais assez poussée de l'organisation actuelle du crédit en Tunisie et des aménagements qu'elle semble réclamer.

II. — DISCOURS DU GÉNÉRAL MAST (Partie technique)

prononcé à Radio-Tunis le 23 septembre 1946

Plus de trois ans se sont écoulés depuis que la guerre s'est éloignée des rivages de la Tunisie, et des progrès importants ont déjà été réalisés dans tous les domaines.

Souvenez-vous des destructions, des ponts détruits, des voies ferrées coupées, des ports inutilisables, des zones minées, des moyens de transport insuffisants et de la pénurie de tous les produits du ravitaillement qui imposait un rationnement sévère. Il semblait, dans cette

détresse, que la vie ne pourrait jamais reprendre et la prospérité renaître. Et pourtant, la vie a repris. Après trois années d'efforts, les dommages les plus graves ont été réparés : les voies ferrées et les routes sont en mesure d'assurer le trafic d'avant-guerre; les ports, où des travaux gigantesques ont été entrepris, permettent de réaliser pour l'exportation des résultats supérieurs à ceux du passé; le ravitaillement est déjà assez abondant pour que la li-

berté ait pu être rendue au commerce dans beaucoup de secteurs.

Certes, tout n'est pas encore parfait : le pain ou le blé, l'huile sont toujours rationnés, mais chacun sait que cela est dû à la sécheresse persistante des dernières années qui a réduit l'importance des récoltes.

Dans toutes ces traverses, la France, sans cesse, a été aux côtés de la Tunisie : elle a compensé, par des importations de l'étranger, réglées en or par le Trésor français, le déficit considérable en blé et en huile, en même temps qu'elle a rendu possible l'achat de tous les matériels et de l'outillage indispensables pour assurer le rééquipement du pays.

Plus récemment encore, elle vient, par une subvention importante du Trésor français, de permettre une atténuation sensible de la hausse du prix du pain, entraînée par l'alignement du prix du blé sur le cours mondial.

Le succès des efforts de production dépendait également du meilleur sort des travailleurs. Depuis trois ans, la confiance sociale est revenue et la sécurité sociale a grandi : confiance sociale par le rétablissement de la liberté syndicale et d'une liberté que Français et Tunisiens ont pleinement utilisée; sécurité sociale accrue par l'institution d'un régime de salaires minima qui, plus encore qu'en France, associe les syndicats à leur fixation, par l'extension des congés payés aux ouvriers agricoles et par l'introduction des allocations familiales.

La Tunisie seule n'aurait pu parvenir en si

peu de temps à relever ses ruines et à parvenir jusqu'au seuil de la prospérité. L'action de la France a permis d'obtenir ce résultat favorable dans un délai relativement court. Dans un monde qui n'a pas encore complètement repris son équilibre et dans lequel le ravitaillement des populations est souvent assuré avec difficulté, bien des pays envient la situation actuelle de la Tunisie qui, à beaucoup de points de vue, leur paraît privilégiée.

C'est la présence française, en même temps que la coopération étroite des Français et des Tunisiens dans l'effort et la production qui ont permis, en trois années, d'améliorer aussi complètement les conditions de vie de la population, et cet effort commun franco-tunisien doit permettre, d'autre part, par la réalisation du plan quinquennal tunisien, l'équipement et la mise en valeur du pays aussi bien sur le plan économique que sur le plan social et culturel.

La Tunisie est appelée à un grand avenir, mais cet avenir ne peut être assuré que par l'association de deux populations qui procurera au pays l'ordre, la sécurité, le développement culturel moderne, les apports matériels et les concours financiers indispensables : devises étrangères, emprunts émis dans la Métropole, participation de la France au règlement des dommages de guerre qui, à elle seule, doit fournir à la Régence plus de 25 millions de francs.

Tel est, rapidement esquissé, du point de vue économique et social, le résultat obtenu au cours des trois années qui ont suivi la Libération.

III. — EPHÉMÉRIDES

1. — ÉVÉNEMENTS

- 5, 20 septembre. — Voyage du Résident Général à Paris pour participer aux travaux du Comité de l'Afrique du Nord.
- 6 septembre. — Voyage du Secrétaire Général dans le Caïdat de Tadjerouine.
- 8 septembre. — Ouverture de la chasse.
- 23 septembre. — Discours radiodiffusé du Résident Général annonçant des réformes.
- 26 septembre. — Présentation à la Presse de la caravane aérienne de l'Office Français d'exportation de matériel.

2. — LEGISLATION

- J.O.T. 6 septembre. — Arrêté du Résident Général de France à Tunis, modifiant le statut du corps du Contrôle Civil en Tunisie.
- Règlement fixant les conditions de rémunération des employés supérieurs des banques.

- 10 septembre. — Décret relatif à l'intérim des ministres et des directeurs.
- Décret rendant applicables à la Tunisie des dispositions métropolitaines permettant l'attribution des indemnités à caractère familial au titre d'enfants poursuivant au delà de l'âge de 18 ans leurs études dans les centres d'apprentissage et de formation professionnelle.
- 13 septembre. — Arrêté du Directeur des Travaux Publics portant fixation des tarifs de transports sur le chemin de fer électrique de Tunis-Goulette-Marsa.
- Arrêté du Directeur des Travaux Publics, relatif à l'homologation d'une proposition des Réseaux Tunisiens ayant pour objet le relèvement des tarifs voyageurs, baga-